

Ouverture d'un Point Information Jeunesse au Centre Nelson Mandela - Subventions de fonctionnement et d'équipement au Centre Régional d'Information Jeunesse de Franche-Comté

M. l'Adjoint BAUD, Rapporteur : Dans le cadre de la convention triennale entre la Ville et le Centre Régional d'Informations Jeunesse (CRIJ) examinée par le Conseil Municipal du 22 mars dernier, il avait été prévu d'installer dès que possible un Point Information Jeunesse (PIJ) sur le quartier de Planoise.

L'ouverture récente du Centre Nelson Mandela va permettre d'organiser rapidement ce nouveau service qui doit répondre aux besoins de la jeunesse du quartier.

La structure support sera le Centre Régional d'Information Jeunesse de Franche-Comté.

Elle correspond aux objectifs partagés par la Ville et le CRIJ en matière d'information jeunesse :

- création d'un lieu d'information et de relais des initiatives à destination des jeunes à l'échelle de la ville mais aussi du département, de la région, du pays, de l'Europe,...

- développement d'actions éducatives citoyennes (et l'accès aux loisirs, aux savoirs et à la création),

- soutien et accompagnement de projets, participation à la vie du quartier (l'autonomie et la prise de responsabilité, la prise de rôle du jeune, acteur de la vie locale, au cœur des générations)

- prévention des conflits et prévention santé,

- décentralisation du réseau information jeunesse bisontin dans les quartiers de la ville.

Par ses positions géographique et démographique (35 % des 20 000 habitants du quartier ont moins de 25 ans), le quartier de Planoise est un enjeu important pour le développement de l'information jeunesse à Besançon.

Implantation

L'implantation au Centre Nelson Mandela - Maison de quartier de Planoise est opportune car elle permettra de prendre en compte les complémentarités entre les structures destinées à l'accueil des jeunes (établissements scolaires, espace jeunesse, accueil de loisirs jeunes,...).

Locaux

L'«espace jeunesse» prévu au Centre Nelson Mandela répond à la configuration d'un PIJ tel que défini par le Ministère de la Jeunesse et des Sports : 30 m², lieu consacré à l'information jeunesse et identifié à l'intérieur et à l'extérieur, espace spécifique d'information, de permanences et de conseils, espace préservant la confidentialité des entretiens, accès direct et facile de l'extérieur (de préférence au rez-de-chaussée avec vitrine).

Equipement

Il est prévu de favoriser l'auto information.

Le PIJ devra donc comporter au minimum :

- des présentoirs, rayonnages et rangements, des chaises et des tables pour le public,

- un bureau d'accueil pour l'informateur,

- un espace d'affichage et une signalisation claire des services et des outils disponibles,
- une photocopieuse, un téléphone, un fax,
- un poste informatique multimédia avec connexion internet et imprimante, accessible au public et si possible un autre à l'usage de l'informateur.

L'ensemble du mobilier est mis à disposition par le Centre Nelson Mandela, seule une partie de l'équipement multimédia reste à la charge du CRIJ.

Ouverture au public

Elle sera au minimum de 15 heures par semaine, avec ouverture le mercredi et /ou le samedi et sur les plages horaires correspondant à la fréquentation de la structure par les jeunes.

L'ouverture du PIJ est prévue au cours du 1^{er} trimestre 2008.

Personnel

L'animateur responsable du PIJ est une personne de niveau IV minimum, ayant une expérience auprès des jeunes ou une expérience d'information et d'accueil du public.

Il est formé à l'accueil, l'écoute, l'information et le conseil, à l'utilisation des TIC, à la gestion d'un fonds documentaire, à la gestion et à l'évaluation des actions. Il suit obligatoirement les formations mises en place par le CRIJ ou la DRDJS.

Le CRIJ souhaite embaucher un emploi Tremplin Associatif avec l'aide de la Région Franche-Comté : l'animateur rejoindra ainsi à la fois l'équipe d'informateurs du CRIJ et l'espace et le réseau jeunesse sur Planoise.

Fonds documentaire

Minimum obligatoire :

- fiches nationales «actuel CIDJ» et régionales «actuel CRIJ»
- kits d'information thématiques
- documentation locale : mairie, associations, OTSI, annuaires locaux, ...

Conseillé :

- tous documents, catalogues, annuaires, journaux répondant aux besoins des jeunes (santé, loisirs,...)
- tous documents d'information créés par le réseau.

Activités complémentaires

L'ouverture d'un Point Information Jeunesse va permettre également de mettre en place :

- Relais des dispositifs d'aides initiatives des jeunes (Envie d'agir, CLAP,...), des actions Ville et CRIJ,
- Permanences A Tire d'AILE,
- Présence à des réunions d'équipe des animateurs jeunesse de Planoise et autres réseaux jeunesse ou éducatifs,

- Décentralisation dans les établissements scolaires (permanences ou rencontres thématiques),
- Installation de «rencontres infos» régulières à Planoise et dans d'autres quartiers,
- Programmation d'expositions itinérantes,
- Implantation de Points Information Jeunes dans les structures, services, établissements scolaires,...
- Mise en place d'expositions, d'animations thématiques avec la participation active de jeunes : recherche, créations, reportage,...

Extension du dispositif à d'autres quartiers bisontins

La Ville et le CRIJ souhaitent poursuivre leur collaboration en 2008 en organisant des permanences information jeunesse dans d'autres quartiers de la Ville.

Moyens financiers

Il est proposé de participer au budget d'équipement du PIJ à hauteur de 1 000 €.

Le budget prévisionnel de fonctionnement du PIJ est évalué pour une année à 29 450 €.

La participation de la Ville est proposée à hauteur de 5 000 € pour la première année de fonctionnement

Cette somme serait versée dès 2007 pour permettre au CRIJ de lancer l'opération.

Parallèlement, le CRIJ va solliciter l'Etat et le Département du Doubs pour participer au financement du projet dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le principe d'ouverture d'un PIJ dans les locaux du Centre Nelson Mandela
- d'approuver le versement d'une subvention de fonctionnement de 5 000 € au Centre Régional d'Information Jeunesse de Franche-Comté. En cas d'accord, la dépense sera prélevée au chapitre 65.422/6574 CS 47041 abondé du chapitre 65.422/6574.47030
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant n° 3 à la convention 2007-2009 passée avec le Centre Régional d'Information Jeunesse de Franche-Comté
- d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle d'équipement de 1 000 € au Centre Régional d'Information Jeunesse de Franche-Comté.

En cas d'accord, la dépense sera prélevée au chapitre 204.422/6574.509 CS 47041. L'ouverture de crédit correspondante sera reprise dans la délibération d'ajustements de crédits.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. GHEZALI, Mme FALCINELLA n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 20 décembre 2007.